

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien, tenue le 9 décembre 2013, à 20 h 00, au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jonathan Alix, M. Mario Carrier, M. Charles Choquette, M. Rhéal Grenier, M. Éric Ménard et M. Benoit Pepin.

Formant quorum sous la présidence de M. Yvan Pinsonneault, maire.

Madame Brigitte Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

Moment de réflexion

Points pour délibération

- 1 **Assemblée de novembre 2013**
 - 1.1 ➡ Adoption du procès-verbal du 11 novembre 2013
- 2 **Assemblée du 9 décembre 2013**
 - 2.1 ➡ Liste des comptes à payer
 - 2.2 Autorisation de paiement – Jeansonne inc.

Période de questions

- 3 **Administration générale**
 - 3.1 Conseil municipal
 - 3.1.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - ➡ 3.1.2 Formation de comités et nominations des membres
 - 3.1.3 Rapport du maire sur la situation financière
 - 3.1.4 Nomination d'un substitut à la MRC de Rouville
 - 3.1.5 Dates des séances du conseil pour l'année 2014
 - ➡ 3.1.6 Formations des nouveaux élus
 - 3.1.7 Adoption d'une politique relative à l'information et à la publicité dans le Gardengeois
 - 3.2 Gestion financière et administrative
 - 3.2.1 Avis de motion – Règlement décrétant les taux de taxes et les conditions de perception
 - 3.2.2 Horaire des Fêtes
 - 3.2.2 Remplacement de la directrice des services techniques
- 4 **Sécurité publique**
 - 4.1 Service de police
 - 4.2 Service des Incendies
 - ➡ 4.2.1 Rapports d'événements
- 5 **Transport & bâtiment**
 - 5.1 Voirie & réseau routier
 - 5.1.1 Avis de motion – Modification du règlement 660-08 concernant la circulation

et le stationnement

- ➔ 5.1.2 Agrandissement de l'école Jean-XXIII
- ➔ 5.1.3 Conduite pluviale obstruée route 235
- 5.1.4 Demande de rachat du radar portatif par la Ville de Saint-Césaire
- 5.1.5 Acquisition du lot 3 974 721 du M.T.Q

6 **Hygiène du milieu**

- 6.1 Avis de motion – Règlement concernant l'épandage
- 6.2 Adoption du règlement décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien réalisés dans le cours d'eau branche 6 et 7 de la rivière Barbue
- ➔ 6.3 Adhésion 2014 à l'OBV Yamaska
- 6.4 Acceptation provisoire des travaux – rue des colombes
- ➔ 6.5 Demande d'intervention dans le cours d'eau Barré et sa Branche 1
- ➔ 6.6 Inspection des installations septiques

7 **Aménagement, urbanisme et développement**

- 7.1 Aménagement, urbanisme et zonage
 - 7.1.1 Avis de motion – Règlement décrétant la prorogation du règlement numéro 525-00 et ses amendements décrétant l'établissement d'un programme d'aide à la revitalisation pour la construction et la rénovation résidentielle
 - 7.1.2 Projet de parc écologique au Lac Bleu et enveloppe budgétaire du Pacte rural
 - ➔ 7.1.3 Demande de dérogation mineure au 338, rue Laurent-Barré
 - 7.1.4 Adhésion à la Combeq (Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec) pour Mme Stéphanie Laurier

8 **Loisirs et culture**

- 8.1 Activités récréatives et culturelles
 - ➔ 8.1.1 Présentation des Archives vivantes
 - ➔ 8.1.2 Rapport d'entretien et de gestion pour la « Montérégiade 2013 »
 - 8.1.3 Demande de la Société d'histoire et de généalogie des Quatre-Lieux
 - ➔ 8.1.4 Retiré
 - ➔ 8.1.5 Mesures transitoires à la Politique de remboursement des activités sportives et culturelles
- 8.2 Infrastructures

9 **Divers & affaires nouvelles**

- ➔ 9.1 Embauche de deux brigadières remplaçantes
- 9.2 Approbations budgétaires OMH

Période de questions

Correspondance

- Co-1 Teamsters Canada - Sécurité transports produits dangereux
- Co-2 Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Programme de soutien installations sportives
- Co-3 Jeux provinciaux des Olympiques spéciaux – Remerciements
- Co-4 Union des Municipalités du Québec – Invitation à adhérer
- Co-5 Ministère des Transports – Programme d'aide financière aux infrastructures cyclables et piétonnes
- Co-6 MMQ – Rapport annuel 2012
- Co-7 MAMROT – Code d'éthique et de déontologie révisé
- Co-8 ➔ Commission municipale – Partage des droits provenant de carrière

- Co-9 CSST – Tableau cumulatif des sommes imputées pour lésions survenues entre 2009 et 2013
- Co-10 ➡ J.P. Cadrin & Ass. Inc. – Certificats d'évaluation
- Co-11 Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique AQLPA - Adhésion
- Co-12 AGC – Offres de services
- Co-13 UPA – Demande de commandites pour le gala Agristars 2014
- Co-14 PG Solutions – Modification des frais aux utilisateurs
- Co-15 ➡ Invitation – Collecte de sang

Période d'échange

Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION 12-295-13

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2013

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2013 avec la modification suivante :

Au dernier paragraphe de la résolution numéro 11-287-13, ajouter :

... rue Mercure à Ange-Gardien, à des fins de construction de deux nouvelles résidences unifamiliales isolées.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-296-13

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

La directrice générale, Brigitte Vachon, dépose la liste des déboursés ainsi que la liste des comptes à payer.

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser le paiement des comptes apparaissant à la liste des comptes ci-après résumés :

- Paiements directs par ACCES D : 27 967.74 \$
- Fournisseurs : 138 026.17 \$
- Déboursés directs : 9 148.53 \$
- Salaires : 24 941.19 \$

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 12-297-13
AUTORISATION DE PAIEMENT – JEANSONNE INC.

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser le paiement du compte de Jeansonne inc., au montant de 1 408.44 \$ pour la période se terminant le 31 octobre 2013.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du Conseil sont déposées à la présente séance ordinaire du Conseil.

RÉSOLUTION 12-298-13
FORMATION DE COMITÉS ET NOMINATIONS DES MEMBRES

Considérant que les membres du Conseil souhaitent former des comités et y désigner des élus qui représenteront le Conseil, il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Mario Carrier et résolu de former les comités suivants :

- **AGRICULTURE ET VOIRIE**
 - M. Jonathan Alix
 - M. Éric Ménard
 - M. Rhéal Grenier

- **LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
 - M. Mario Carrier
 - M. Benoit Pepin

- **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - M. Jonathan Alix
 - M. Rhéal Grenier

- **VÉHICULES LOURDS**
 - M. Charles Choquette
 - M. Éric Ménard

Il est également résolu que le maire et la directrice générale soient membres d'office desdits comités.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

Conformément à l'article 955 du *Code municipal Québec*, M. le maire, Yvan Pinsonneault, fait lecture de son rapport sur la situation financière de la Municipalité de Ange-Gardien et procède à son dépôt.

Il traite, notamment, des états financiers 2012, des indications préliminaires de l'exercice en cours, de la rémunération des membres du Conseil, du programme triennal d'immobilisation et des orientations budgétaires pour l'exercice financier 2014.

Il dépose également la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Municipalité a conclus depuis la dernière séance du Conseil au cours de laquelle le dernier rapport de la situation financière de la Municipalité a été fait et, également, la liste de tous les contrats comportant une dépense de 2 000 \$ conclus au cours de cette période avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-299-13

NOMINATION D'UN SUBSTITUT À LA MRC DE ROUVILLE

Il est proposé par M. Charles Choquette, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que M. Rhéal Grenier soit nommé délégué substitut à la MRC de Rouville pour remplacer M. le maire, Yvan Pinsonneault, en son absence.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-300-13

DATES DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2014

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'adopter le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2014 de la façon suivante :

Lundi 13 janvier 2014	Lundi 12 mai 2014	Lundi 8 septembre 2014
Lundi 10 février 2014	Lundi 9 juin 2014	Mardi 14 octobre 2014
Lundi 10 mars 2014	Lundi 7 juillet 2014	Lundi 10 novembre 2014
Lundi 14 avril 2014	Lundi 11 août 2014	Lundi 8 décembre 2014

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-301-13
FORMATIONS DES NOUVEAUX ÉLUS

La MRC de Rouville ayant convenu d'offrir aux municipalités de son territoire deux formations pour les nouveaux élus et de retenir à ces fins, à titre de formateur, M^e Éleine Francis de l'étude Paradis, Lemieux, Francis avocats, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'y inscrire tous les membres du Conseil au coût de 283.28 \$ par élu pour les deux formations.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-302-13
ADOPTION D'UNE POLITIQUE RELATIVE À L'INFORMATION ET À LA PUBLICITÉ DANS *LE GARDANGEOIS*

Considérant que la mission principale du journal municipal *Le Gardangeois* est de diffuser de l'information pour l'ensemble de la population de Ange-Gardien;

Considérant que le Conseil de la Municipalité estime qu'il serait souhaitable que la conception et la publication dudit journal soient soumises à une politique adoptée par le Conseil de la Municipalité;

Considérant qu'il y a également lieu de revoir les modalités applicables aux publicités qui y sont annoncées : conception, délais, coûts;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'adopter la *Politique relative à l'information et à la publicité dans le journal municipal, Le Gardangeois*, laquelle politique est jointe aux présentes pour y faire partie intégrante.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

M. Jonathan Alix donne avis de motion que sera présenté, lors d'une séance ultérieure du Conseil, un règlement décrétant les taux de taxes et les conditions de perception de la

Municipalité de Ange-Gardien, pour l'exercice financier 2014.

RÉSOLUTION 12-303-13
HORAIRE DES FÊTES

Il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que le bureau municipal soit fermé le vendredi 20 décembre 2013, à compter de 11 h 30, ainsi que du 23 décembre 2013 au 3 janvier 2014 inclusivement, pour la période des Fêtes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-304-13
REMPLACEMENT DE LA DIRECTRICE DES SERVICES TECHNIQUES

Considérant que la directrice des services techniques sera en congé de maternité à compter du mois d'avril 2014, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu :

- de prolonger l'embauche de Mme Stéphanie Laurier, aux conditions actuelles, jusqu'au départ de Mme Debel pour son congé de maternité;
- d'embaucher à un poste temporaire Mme Stéphanie Laurier à titre d'inspectrice en bâtiments par intérim, au taux horaire établi, à raison de 35 heures par semaine et selon les autres conditions établies à la *Politique sur les conditions de travail des employés de la Municipalité de Ange-Gardien*, lors de l'absence de Mme Patricia pour son congé de maternité devant débiter en avril 2014.

Adopté à l'unanimité.

RAPPORT DES INTERVENTIONS DU SERVICE DES INCENDIES

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Brigitte Vachon, procède au dépôt du rapport des interventions du Service des incendies.

AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT 660-08 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT

Avis de motion est donné par M. Rhéal Grenier que sera présenté, à une séance ultérieure du Conseil, un règlement modifiant le règlement numéro 660-08 concernant la circulation et le stationnement dans le but de permettre la circulation à double sens sur la rue Tremblay, ainsi que de modifier certaines zones de stationnement.

RÉSOLUTION 12-305-13
AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE JEAN-XXIII

Considérant que les prévisions quinquennales du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) affichent que 68 enfants de plus seront en âge de fréquenter l'école primaire à Ange-Gardien d'ici cinq ans;

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien enregistre une hausse constante de sa population depuis 1996 et que des projets de développements résidentiels se concrétiseront à court terme;

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien est en déficit de locaux pour ses propres besoins et pour répondre adéquatement à ceux des organismes œuvrant dans la communauté;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien informe la Commission scolaire des Hautes-Rivières de son intention de participer et de collaborer à un projet commun visant l'agrandissement de l'école Jean-XXIII et l'ajout de locaux pouvant servir à la Municipalité et/ou à ses organismes.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-306-13
CONDUITE PLUVIALE OBSTRUÉE ROUTE 235

Considérant que lors des travaux de branchement aux services publics de la nouvelle station-service de la route 235 à Ange-Gardien, il a été constaté que la conduite d'égout pluvial était obstruée;

Considérant que ladite conduite appartient au ministère des Transports du Québec et que, malgré qu'une demande lui a été soumise le 28 octobre 2013, le nettoyage n'a toujours pas été effectué;

En conséquence, il est proposé par M. Éric Ménard, appuyé par M. Charles Choquette et résolu que le Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien demande au ministère des Transports du Québec de procéder rapidement aux travaux de nettoyage requis de la conduite d'égout pluvial de la route 235 à Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE RACHAT DU RADAR PORTATIF PAR LA VILLE DE ST-CÉSAIRE

Pour faire suite aux échanges avec la Ville de Saint-Césaire relativement au rachat, par cette dernière, du radar portatif, les membres du Conseil conviennent que M. le maire soit en charge de négocier le rachat par la Municipalité de Ange-Gardien des parts de Saint-Paul d'Abbotsford et/ou de Marieville.

RÉSOLUTION 12-307-13
ACQUISITION DU LOT 3 974 721 DU MTQ

Considérant qu'en 2010, la Municipalité de Ange-Gardien a demandé au ministère des Transports du Québec (MTQ) de lui céder une portion résiduelle d'un lot (lot 3 974 721) située au bout de la rue des Geais Bleus;

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien a réitéré sa demande d'acquisition du lot 3 974 721 auprès dudit ministère par la résolution numéro 03-082-13;

Considérant que le MTQ s'est prononcé en faveur de ladite cession par sa correspondance du 19 avril 2010, mais qu'il a informé la Municipalité, par celle du 26 avril 2013, qu'en raison de nombreux projets routiers pour lesquels des transactions immobilières sont requises, le traitement des demandes d'acquisition dans son ensemble présente des délais significatifs;

Considérant que des projets de développements résidentiels sont prévus dans le secteur du lot 3 974 721 et que les démarches relatives, tant de planification (zonage, lotissement, etc.) que de réalisation sont retardés par l'attente de la cession du lot 3 974 721 par le MTQ à la Municipalité de Ange-Gardien;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien presse le ministère des Transports du Québec de réaliser la cession du lot 3 974 721 en faveur de la Municipalité de Ange-Gardien.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT L'ÉPANDAGE

Avis de motion est donné par M. Rhéal Grenier que sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement concernant l'épandage sur le territoire de la Municipalité de Ange-Gardien pour l'année 2014.

RÉSOLUTION 12-308-13
ADOPTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN RÉALISÉS DANS LE COURS D'EAU BRANCHE 6 ET 7 DE LA RIVIÈRE BARBUE

Il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Éric Ménard et résolu d'adopter le règlement numéro 720-11, décrétant un mode de tarification pour le financement des travaux de nettoyage et d'entretien réalisés dans le cours d'eau branche 6 et 7 de la rivière Barbue.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-309-13
ADHÉSION 2014 À L'OBV YAMASKA

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Charles Choquette et résolu de renouveler l'adhésion de la Municipalité de Ange-Gardien à l'Organisme du bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska) au montant de 50 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-310-13
ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX – RUE DES COLOMBES

Considérant que les travaux d'infrastructures de la rue des Colombes sont en grande partie achevés, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu de les accepter provisoirement, soit les conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial ainsi que des fondations de rues, et la première et la deuxième couche de pavage, exception faite des malfaçons et des ouvrages inachevés et de toute autre malfaçon qui pourrait se présenter avant la délivrance du certificat de réception définitive des ouvrages.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-311-13
DEMANDE D'INTERVENTION DANS LE COURS D'EAU BARRÉ ET SA BRANCHE 1

Considérant que la MRC de Rouville a reçu une demande d'intervention dans le cours d'eau Barré et sa branche 1, situé sur le territoire de la Municipalité de Ange-Gardien, lequel cours d'eau est régi par le Règlement numéro 198-99 modifiant le règlement numéro 127-78 relatif aux cours d'eau Barré et sa Branche numéro 1, adopté le 17 février 1999 et le Règlement numéro 127-78 relatif au cours d'eau Barré et sa Branche numéro 1 en la municipalité de Rainville, dans le comté de Missisquoi, et la municipalité de la paroisse de St-Ange-Gardien, dans le comté de Rouville, adopté le 13 avril 1978.

Considérant, que cette demande a fait l'objet d'un rapport d'inspection de la part de la coordonnatrice à la gestion des cours d'eau de la MRC, lequel rapport est à l'effet de recommander la réalisation de travaux dans le cours d'eau Barré et sa branche 1;

Considérant, conformément à la *Politique de gestion des cours d'eau de la MRC de Rouville*, que toute municipalité dont le territoire est visé par une demande d'intervention dans un cours d'eau, est invitée à adopter une résolution afin d'une part, d'entériner la demande de travaux et, d'autre part, de statuer sur l'option retenue pour la répartition du coût des travaux éventuels;

Considérant, advenant que le bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux soit l'option retenue par la municipalité, que la résolution doit également être à l'effet de consentir à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10%;

En conséquence, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu que la municipalité de Ange-Gardien :

1. Appuie la demande de travaux dans le cours d'eau Barré et sa branche 1 et est favorable à ce que la MRC de Rouville entreprenne les procédures nécessaires à l'exécution des travaux demandés;
2. Informe la MRC de son intention de répartir le coût des travaux éventuels dans le cours d'eau Barré et sa branche 1 en fonction du bassin de drainage devant bénéficier de ces travaux et consent à ce que la superficie de ce bassin soit déterminée avec une erreur possible d'au plus 10%;
3. S'engage à s'assurer du respect de sa réglementation municipale d'urbanisme en matière de protection des rives et du littoral des cours d'eau après la réalisation des travaux exécutés par la MRC de Rouville dans le cours Barré et sa branche 1.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-312-13 INSPECTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Considérant que l'évaluation des installations septiques à débiter à la mi-novembre et, qu'en raison de la neige au sol, 37 inspections sur les 105 prévues ne pourront pas être effectuées en 2013, il est proposé par M. Rhéal Grenier, appuyé par M. Mario Carrier et résolu d'autoriser le report desdites 37 inspections au printemps 2014.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA PROROGATION DU RÈGLEMENT 525-00 ET SES AMENDEMENTS DÉCRÉTANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE À LA REVITALISATION POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION RÉSIDENIELLE

Monsieur Éric Ménard donne avis de motion que sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement décrétant la prorogation du règlement 525-00 concernant un programme d'aide à la revitalisation pour la construction et la rénovation résidentielle.

RÉSOLUTION 12-313-13 PROJET DE PARC ÉCOLOGIQUE AU LAC BLEU

Considérant que lors de la séance ordinaire du Conseil du 11 novembre 2013, les membres du Conseil ont refusé majoritairement d'autoriser la signature d'un avenant à l'entente de partage et

de responsabilités signée entre la Municipalité de Ange-Gardien et Les Gardes-en-joie du Lac Bleu relativement au projet de parc écologique au Lac Bleu;

Considérant que le Centre local de développement (CLD) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Rouville demande à ce que le Conseil se prononce sur l'avenir du projet de parc écologique au Lac Bleu;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix et appuyé par M. Éric Ménard que la Municipalité de Ange-Gardien retire définitivement son appui au projet de parc écologique du Lac Bleu.

M. Mario Carrier demande le vote.

Ont voté pour : M. Jonathan Alix
 M. Charles Choquette
 M. Rhéal Grenier
 M. M. Éric Ménard

Ont voté contre : M. Mario Carrier
 M. Benoit Pepin

Adopté à majorité.

RÉSOLUTION 12-314-13
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 338, RUE LAURENT-BARRÉ

Suite à la production du plan de localisation, il été remarqué que le garage construit en 2004 était implanté à moins de 1 mètre, soit à 0,94 mètre de la ligne de lot, contrevenant ainsi à la réglementation au moment de l'émission du permis et à la réglementation en vigueur;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) de la Municipalité qui est favorable à l'acceptation de la dérogation mineure pour les raisons suivantes :

- La construction du garage semble suivre l'alignement du bâtiment principal et de l'abri d'auto;
- Les coûts pour rétablir la situation seraient trop importants;
- La distance de 0.06 mètre peut être considérée comme minime.

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'accepter la dérogation mineure du 338, rue Laurent-Barré.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-315-13

ADHÉSION À LA COMBEQ (CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC) POUR MME STÉPHANIE LAURIER

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'autoriser un montant à l'endroit de la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec (COMBEQ) pour l'inscription de Mme Stéphanie Laurier pour l'année 2014.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-316-13

PRÉSENTATION DES ARCHIVES VIVANTES 2013

Considérant la réalisation du projet « Archives vivantes 2013 », il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Rhéal Grenier et résolu d'en autoriser la présentation le dimanche 26 janvier 2014 et d'y allouer un montant de 1 400.00 \$.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-317-13

RAPPORT D'ENTRETIEN ET DE GESTION POUR LA « MONTÉRÉGIADÉ 2013 »

Considérant que le Ministère des Transports a accordé un montant de 8 400,00\$ pour l'entretien de la Montérégiade et que les coûts totalisent un montant de 16 799,78\$, selon le rapport d'entretien du Comité Pro-Piste.

Il est proposé par M. Mario Carrier, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu d'autoriser une dépense de 8 399.78 \$ pour l'entretien de la Montérégiade 2013.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-318-13

DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES QUATRE LIEUX

Considérant la demande de la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux à l'effet que les municipalités de Ange-Gardien, Rougemont, Saint-Césaire et Saint-Paul-d'Abbotsford versent respectivement 3 000 \$ par année au lieu de 1000 \$ afin d'aider la Société à défrayer ses coûts de loyer;

Considérant que la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux se finance principalement par les contributions municipales, les membres, les commandites et l'offre de services qu'elle dispense;

En conséquence, il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Jonathan Alix et résolu que la Municipalité de Ange-Gardien maintienne pour l'instant sa contribution financière annuelle de l'ordre de 1000 \$, mais qu'elle évaluera les besoins de la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux que pourrait combler la Municipalité de Ange-Gardien et selon quelles conditions.

Il est également résolu d'autoriser le versement de la somme de 2 500 \$ à la Société d'histoire et de généalogie des Quatre Lieux pour les services rendus pour le projet « Archives vivantes », tel que le prévoyait une entente intervenue lors de la présentation du projet au Pacte rural.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-319-13

MESURES TRANSITOIRES À LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Considérant l'entente intervenue entre la Ville de Farnham et la Municipalité de Ange-Gardien afin que les citoyens de Ange-Gardien qui s'inscrivent au hockey mineur et au patinage artistique de Farnham puissent bénéficier du même tarif que s'ils étaient citoyens de Farnham;

Considérant qu'en 2012, les citoyens de Ange-Gardien souhaitant s'inscrire au hockey mineur et au patinage artistique de Farnham, devaient préalablement verser 300 \$ à la Municipalité de Ange-Gardien, somme correspondant aux dispositions de ladite entente;

Considérant que la politique de remboursement des activités sportives et culturelles de la Municipalité de Ange-Gardien permet de rembourser 250 \$ par personne inscrite à des activités sportives et culturelles, selon certaines conditions, et que les versements de 300 \$ pour le hockey mineur y sont admissibles;

Considérant que le Conseil de la Municipalité de Ange-Gardien juge qu'il serait avantageux de simplifier certaines pratiques en attendant l'adoption d'une prochaine politique de remboursement des activités sportives et culturelles;

En conséquence, il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Benoit Pepin et résolu de permettre une mesure transitoire à la politique de remboursement des activités sportives et culturelles de la Municipalité de Ange-Gardien afin de réclamer 100 \$ aux citoyens de Ange-Gardien inscrits au hockey mineur et 50 \$ aux citoyens de Ange-Gardien inscrits au patinage artistique de Farnham en 2013, plutôt que de leur réclamer respectivement 350 \$ et 300 \$ et de leur rembourser 250 \$ par la suite.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-320-13
EMBAUCHE DE DEUX BRIGADIÈRES REMPLAÇANTES

Il est proposé par M. Jonathan Alix, appuyé par M. Charles Choquette et résolu d'entériner l'embauche de deux brigadières remplaçantes soit Mme Mireille Dion et Mme Ghislaine Samoïsette aux conditions déjà en place soit 10\$ par période pour 2 périodes par jour.

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION 12-321-13
APPROBATIONS BUDGÉTAIRES DE L'OMH

Considérant que la Municipalité de Ange-Gardien doit approuver les mouvements budgétaires de l'OMH ou tout autre transfert impliquant une modification de la contribution de la Municipalité;

Considérant les documents reçus de l'OMH le 27 novembre 2013;

Il est proposé par M. Benoit Pepin, appuyé par M. Mario Carrier et résolu :

- d'accuser réception de la résolution 24-11-13 modifiant la résolution 16-08-13 et décrétant la contribution de la Municipalité à 4 787 \$ pour 2014 (États budgétaires 2014);
- d'accuser réception de la résolution 28-11-13 autorisant un transfert budgétaire de 3 500 \$ du poste 64578 au poste 64574 (États budgétaires PPI 2013 – Révisé 2);
- d'accuser réception de la résolution 25-11-13 modifiant les frais de financement de l'exercice 2013 de 3 667 \$ dont 366.70 \$ sont imputables à la Municipalité;
- de prévoir et d'autoriser un montant approximatif de 800 \$ suite aux états financiers 2013 révisés pour lesquels la contribution de la Municipalité est passée de 5424 \$ à 6 215 \$.

Adopté à l'unanimité.

Une période de questions s'est tenue à ce moment-ci.

RÉSOLUTION 12-322-13
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par M. Rhéal Grenier, à 20 h 55, que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

Yvan Pinsonneault, maire

Brigitte Vachon, secrétaire-trésorière